

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 MARS 2010**

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le trente et un mars deux mille dix à dix neuf heures à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

***Etaient PRESENTS : M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire,***  
*M. TIBERGHIEU, Mme POLNECO, M. ROUSSEZ, M. GAUJON,*  
*Mme MACOU-HARROUS, M. DECOOPMAN, Mme VEIT-TORREZ,*  
*Mme GOBLET, M. WILLAEY, M. LABITTE, Adjoints,*

*M.M. DUVAL, DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. BRAHIMI,*  
*M. DECLERCK, Conseillers Municipaux Délégués,*

*M. DUQUESNE, Mme BOUTEZ, Mme BEURAERT, Mme LHERBIER,*  
*Mme LARRIDON, M. BRUNEL, Mme FAIVRE-DARROMAN,*  
*M. DEBAECKER, M. PETITPREZ, Mme CADART, M. MAERTEN,*  
*Mme DEPELCHIN, M. DUSSART, Conseillers Municipaux.*

***Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :***

*Mme VERSTAVEL*  
*Melle DEBAL*  
*Mme CATRYCKE*  
*Mme HERAULT*  
*Mme LEGROIS*  
*M. WATTENNE*

*qui a donné pouvoir à*  
*qui a donné pouvoir à*  
*qui a donné pouvoir à*  
*qui a donné pouvoir à*  
*qui a donné pouvoir à*

*Mme LARRIDON*  
*M. ALLOSSERY*  
*M. TIBERGHIEU*  
*M. PETITPREZ*  
*Mme DEPELCHIN*  
*Mme CADART*

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Secrétaire de Séance : M. Jérôme BRUNEL.***

*Avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a évoqué la mémoire de Monsieur Gilbert CLEENEWERCK, décédé le 14 mars à l'âge de 79 ans, Membre du Conseil Municipal de 1977 à 2001, Adjoint au Maire de 1983 à 2001, chargé de l'état-civil, des travaux, de l'urbanisme et du budget).*

*Monsieur CLEENEWERCK était également Président des Anciens Combattants (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc). Monsieur le Maire a présenté au nom de l'Assemblée les plus sincères condoléances à sa Famille.*

*Monsieur le Maire a transmis également à Monsieur Paul Marie WATTENNE, pour le décès de son beau-père, Monsieur Octave BERNARD le 21 Mars 2010, les plus sincères condoléances au nom du Conseil Municipal.*

-----  
*Avant d'entamer l'Ordre du Jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a voulu faire part de certaines observations. Cette séance du Conseil Municipal de fin mars correspond traditionnellement avec le vote du budget.*

*Ce temps important de la Vie Municipale se fait cette année encore dans un climat de crise économique qui pèse sur l'économie locale. De nombreuses entreprises sont en difficulté et le nombre d'Hazebrouckois touchés par cette crise ne cesse de s'accroître.*

*En plus des difficultés réelles et mesurables que connaissent certaines entreprises, à cause de la crise, les choix de certains acteurs dont les résultats sont positifs interrogent. A ce sujet, Monsieur le Maire tenait à témoigner de son soutien le plus total aux salariés de la société BLEDINA basée à STEENVOORDE. Une entreprise qui emploie plus de 300 salariés a forcément un impact non négligeable sur l'économie du territoire. Les revendications portées par les représentants des salariés lui semblent tout à fait légitimes, portant sur deux volets : le taux de rémunération, la suppression de postes de salariés alors que les résultats sont très positifs et que le chiffre d'affaires est en croissance constante depuis 18 ans ; pourquoi dans ces conditions délocaliser la branche recherche et développement ?*

*Au regard de la légitimité des revendications, Monsieur le Maire a adressé un courrier à la Direction Nationale qui reçoit les représentants des salariés ce jeudi 1<sup>er</sup> avril pour les inviter à examiner les demandes avec bienveillance dans l'intérêt de la santé, de l'économie de notre territoire et pour que la réalité sociale de l'entreprise soit à la hauteur de sa réputation.*

*Autre dossier crucial pour notre secteur, celui-ci du contournement de la RD 642 à hauteur de BORRE et de PRADELLES. Depuis que la route nationale 42 est passée sous la responsabilité du Conseil Général, devenant RD642, le dossier du contournement s'est considérablement accéléré.*

*Les principaux acteurs concernés par ce projet ont admis que le dossier a avancé autant en quelques mois que lors des dernières années. L'ouverture ce lundi de l'enquête publique est une nouvelle étape extrêmement importante ; cet axe routier, très problématique depuis des années, de par ses 17 000 véhicules quotidiens, est devenu le cauchemar de tout le territoire depuis le 18 mars 2006 et le décès du Maire de PRADELLES, Monsieur Jean-Jacques VANOOST.*

*Cette enquête publique doit déboucher sur l'autorisation préfectorale qui précédera le début des travaux.*

*Toutes celles et tous ceux qui sont favorables à ce contournement sont invités à se rendre dans l'une des permanences pour le signifier sur le registre. Il suggère également qu'une intervention soit faite au titre de la Municipalité auprès du Président de la Commission d'Enquête.*

*Monsieur le Maire annonçait lors d'un précédent Conseil Municipal des mesures nouvelles concernant le stationnement en centre ville ; il rappelle un point important à savoir que seul le stationnement réglementé relève des choix de la Municipalité. Cela signifie qu'en dehors des zones de stationnement payant, c'est le seul Code de la Route qui s'applique ; en conséquence, la Municipalité n'est en rien concernée par les mesures de prévention ou de répression de cette réglementation.*

*La seule chose que la Municipalité puisse faire pour faciliter l'application de cette réglementation, c'est la réalisation de tracés au sol permettant un stationnement en partie sur le trottoir et en partie sur la chaussée ; une programmation de ces tracés a été faite là où cela s'avère possible, c'est-à-dire aux endroits où les trottoirs sont suffisamment larges pour respecter une distance de passage elle aussi réglementaire.*

*Pour le stationnement réglementé, comme d'ailleurs pour tous les dossiers portés par la Municipalité, Monsieur le Maire a toujours mis en avant son souci de l'écoute et du dialogue démocratique. Aussi, après les annonces faites à propos des modifications du stationnement réglementé, plusieurs personnes et organisations ont été reçues à ce sujet. Toutes les remarques et suggestions ont été entendues ; dans la plupart des cas, une explication s'est avérée suffisante. Certaines demandes ou suggestions lui sont apparues très légitimes et Monsieur le Maire a donc décidé, avec son équipe, de procéder à quelques ajustements par rapport à ce qui avait été annoncé.*

*La durée de gratuité est portée à 30 mm ; avec la première heure à 0,50 centimes d'euros ; cela donne une période de stationnement de 1h30 pour 0,50 €, ce qui est tout à fait raisonnable au regard de ce qui est pratiqué dans les communes de la taille d'HAZEBROUCK. La seconde heure passera donc à 1 €.*

*Le tarif de l'abonnement mensuel sera fixé à 35 €, l'abonnement annuel à 350 € car la gratuité sera appliquée pour les mois de juillet et août.*

*De nouveaux emplacements seront réservés pour le stationnement des personnes handicapées et la gratuité sera appliquée sur ces emplacements.*

*La consigne sera transmise aux agents municipaux chargés de faire appliquer cette nouvelle réglementation d'adopter une démarche pédagogique dans un premier temps. L'objectif de la Municipalité n'est ni de gagner de l'argent ni d'adopter du jour au lendemain un positionnement coercitif ; le stationnement réglementé sera donc expliqué, l'attention des usagers sera attirée sur la mise en œuvre des modifications durant quelques semaines.*

*Un nouveau parking gratuit sera réalisé tout prochainement rue Hollebecque et des négociations avec la S.N.C.F. sont sur le point d'aboutir pour que la Collectivité puisse créer de nouvelles places sur le parking situé boulevard de l'Abbé Lemire.*

*Pour terminer sur la circulation, Monsieur le Maire tenait à préciser que les travaux actuels rue de Vieux Berquin suivent une évolution tout à fait normale ; ces travaux ayant un double enjeu : l'assainissement et le remplacement de conduites d'eau potable en plomb d'une part et la poursuite des travaux de lutte contre les inondations d'autre part. Ces travaux étaient une demande très forte des riverains, causant quelques désagréments inévitables. Monsieur le Maire précise que la Municipalité fait tout ce qui est dans ses possibilités pour accompagner les commerçants dans ce moment particulier.*

*En ce qui concerne l'Ordre du Jour du Conseil Municipal et le Budget qui sera présenté, Monsieur le Maire précise que celui-ci reflète ce qui a déjà été débattu au moment du débat sur les orientations budgétaires. Le peu de questions qu'il a suscité lors de la réunion de Commission Générale prouve sa bonne lisibilité et Monsieur le Maire s'en félicite.*

*Le vote du Budget est l'orientation politique phare pour toute une année ; pour 2010, Monsieur le Maire avait appelé à la prudence en raison des incertitudes qui pèsent sur les Collectivités comme sur l'ensemble des Concitoyens. Les Français viennent de montrer qu'ils partagent dans leur grande majorité ces préoccupations.*

*Le budget présenté demeure néanmoins tout à fait ambitieux. En effet, la capacité d'investissement reste importante, les différents chantiers actuels en ville le démontrant ( le Foyer Jeunes Travailleurs qui se terminent, le Centre d'Information et d'Orientation, le Foyer d'Hébergement pour Personnes Agées à mobilité réduite de la rue du Rivage et bien évidemment, l'important chantier du Pôle Musique qui se poursuit).*

*Le Budget pour lequel le Conseil Municipal est appelé à se prononcer ce soir reflète donc la politique d'une Ville qui parie sur l'avenir avec une capacité d'investissement conséquente tout en préservant le quotidien de ses habitants. En effet, le Budget est équilibré sans augmenter la pression fiscale. Monsieur le Maire sait qu'il s'agit d'un élément primordial aux yeux de certains ; c'était aussi un engagement de ne pas augmenter la pression fiscale dans les premières années suivant l'arrivée de l'Equipe Municipale.*

*Le Conseil Municipal pourra constater que les taux des taxes proposés restent inchangés (habitation, foncier bâti, foncier non bâti). A propos de la Taxe Professionnelle, le Gouvernement a décidé de son sort, de manière unilatérale et pour toutes les Collectivités ; cette modification aura sans doute des répercussions sur les Finances des Collectivités Locales ; Monsieur le Maire craint de devoir en reparler pour le prochain exercice budgétaire.*

---

*Le Procès-Verbal de la séance du 24 février 2010 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal ; celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.*

---

**Puis passant à l'Ordre du Jour,**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**1. - ADOPTE**, pour la Commune d'HAZEBROUCK, la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, après avis du Conseil d'Exploitation, la Fondation WAREIN, le C.C.A.S., après avis des Commissions Administratives, les dispositions relatives à l'attribution des prestations sociales 2010 dont les taux sont repris dans les Directives du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique du 3 février 2010,

**2. - ACCEPTE**, pour la Ville d'HAZEBROUCK, la Fondation WAREIN, le C.C.A.S., la Régie des Eaux, le Service Assainissement, la nomination de trois personnes aux fonctions d'Agents chargés de la Mise en Œuvre des Règles d'Hygiène et de Sécurité ainsi que la formation adaptée à la poursuite de leurs missions et la mise en place des cahiers et registres d'hygiène et de sécurité, et ce, après avis des Commissions Administratives de la Fondation WAREIN, du C.C.A.S. et du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement,

**3. - ACCEPTE**, les dispositions relatives au Régime Indemnitaire, applicables au 1<sup>er</sup> avril 2010, pour le Personnel de la Ville, de la Fondation WAREIN, du C.C.A.S. de la Régie Municipale de Eaux et du Service d'Assainissement, après avis des Commissions Administratives de la Fondation WAREIN, du C.C.A.S. et du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, accepte d'étendre le bénéfice de ces dispositions aux non titulaires relevant du droit public, de proratiser ces indemnités pour les fonctionnaires à temps partiel ou à temps non complet,

**4. - AUTORISE**, l'acquisition aux ayants droit de Monsieur LESAGE d'un terrain composé de deux lots des parcelles cadastrées sous la section C.M. n° 52 et C.M. n° 50 pour partie (119 m<sup>2</sup>), ainsi que l'échange de parcelles entre la Ville d'HAZEBROUCK (C.M. n° 12 pour partie ; 7 m<sup>2</sup>) et la S.C.I. EVASION (C.M. n° 13 pour partie ; 23 m<sup>2</sup>), parcelles situées dans la zone d'extension du Parc d'Activités Economiques de la Creule, pour permettre l'élargissement de la Creule Straete,

**5. - AUTORISE**, l'acquisition d'une parcelle située rue du Bois à HAZEBROUCK cadastrée sous la section D.I. n° 332 de 121 m<sup>2</sup> appartenant à GRT GAZ,

**6. - AUTORISE**, l'acquisition d'un terrain cadastré sous la section C.W. n° 130 situé rue Hollebecque à HAZEBROUCK, appartenant à la société BOIZET NORD, qui permettra d'offrir aux usagers un parking supplémentaire en dehors de la zone de stationnement réglementé,

**7. - DONNE SON ACCORD**, pour la réalisation des travaux de réfection des plafonds et des toitures de l'ancienne école du Rocher, rue Heerstraete, afin de permettre au Centre d'Animation du Rocher et de la Rue de Calais (C.A.R.C.) d'utiliser ces locaux en complément des locaux existants, **AUTORISE**, la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARMENTIERES,

**8. -** Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, **DONNE SON ACCORD** pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réutilisation et la réhabilitation d'un bâtiment scolaire existant à l'angle de la rue d'Aire et de la rue de Merville à HAZEBROUCK (Pôle Enfance et Musique), avenant permettant de confier au maître d'œuvre une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination,

**9. -** **ACCEPTE**, l'acquisition de matériels d'activité pour les Assistantes Maternelles de la Crèche Municipale Les Petits Pas et autorise la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARMENTIERES,

**10. -** **ACCEPTE**, l'acquisition d'un système de climatisation pour la Halte Garderie Municipale Les Lutins et autorise la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARMENTIERES,

**11. -** **PROCEDE**, au classement dans le domaine public communal des espaces libres et des voiries du lotissement « Le Clos DEBUSSY » dénommé rue des Récollets ainsi qu'à l'établissement d'un alignement concerné par le dossier soumis à enquête publique,

**12. -** **AUTORISE**, la mise en œuvre du projet participatif d'aménagement et de renaturation dans les secteurs du Loose Veld et du Sweenpleck et autorise les demandes de cofinancements nécessaires,

**13. -** **AUTORISE**, la signature d'un avenant n° 3 (prolongation de délai) en ce qui concerne le marché d'exploitation de la Station d'Épuration passé avec la société SOGEA CONSTRUCTION-SOGEA NORD, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, avenant couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2010,

**14. -** **ACCEPTE**, la mise en place d'une étude surveillée à titre expérimentale au Groupe Scolaire Ferdinand Buisson Lamartine et **FIXE**, la tarification à 1,00 € la séance par enfant et accepte la rémunération des enseignants selon les dispositions du décret n° 66-787 du 14/10/1966 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et arrêté interministériel du 11 janvier 1985,

**15. -** **AUTORISE**, l'adhésion de la Collectivité à l'association ACTHIVE pour 2010 et le versement de la cotisation (Association de Coordination du Territoire d'HAZEBROUCK pour l'Insertion Vers l'Emploi),

**AUTORISE**, le versement de participations financières au titre de l'exercice 2010 :

**16. -** à l'association Emploi Formation d'Armentières/Vallée de la Lys pour le fonctionnement du projet partenarial SESAME Emploi,

**17. -** au Syndicat Mixte pour le Scot de Flandre Intérieure,

**18. -** à la Mission Locale de Flandre Intérieure,

**19. -** au Pays Cœur de Flandre,

**20. -** à l'association FLANDRE INTERIEURE INITIATIVE,

**21. -** **ATTRIBUE**, au Service Transport, une participation communale au titre de l'exercice 2010,

**22. -** **ACCORDE**, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2010 au Centre Communal d'Action Sociale,

**23. -** **ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'Affectation du Résultat de la Ville d'HAZEBROUCK concernant l'exercice 2009,

**24. - ADOPTE**, le Budget Primitif de la Ville d'HAZEBROUCK pour l'exercice 2010,

**25. - FIXE** les taux des taxes locales directes (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) et dans le cadre de la Réforme de la Taxe Professionnelle, **fixe** le taux relais pour la Cotisation Foncière des Entreprises,

**26. 27. -** En ce qui concerne le Budget Annexe « Location de Bâtiments Industriels » : **ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat concernant l'exercice 2009 ainsi que le Budget Primitif 2010,

**28. 29. ADOPTE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat concernant la Régie Municipale des Eaux, pour l'exercice 2009 ainsi que le Budget Primitif 2010,

**30. 31. ADOPTE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat concernant le Service Assainissement, pour l'exercice 2009 ainsi que le Budget Primitif 2010,

**32. 33. -** En ce qui concerne le Service Transport, **ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat pour l'exercice 2009 ainsi que le Budget Primitif 2010,

#### **FONDATION WAREIN**

**Après avis de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN réunie le 18 mars 2010,**

**34. - ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat de la Fondation WAREIN concernant l'exercice 2009,

**35. - FIXE**, le prix de journée 2010,

**36. - FIXE**, les indemnités 2010 aux Agents Administratifs,

**37. - ADOPTE**, le Budget Primitif pour l'exercice 2010,

**38. - ADOPTE**, en ce qui concerne le Lotissement rue de Caestre, le Budget Primitif pour l'exercice 2010,

#### **FONDATION DEPOORTER**

**Après avis de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER réunie le 18 mars 2010,**

**39. - ADOPTE**, le Compte Administratif, le Compte de Gestion, l'affectation du Résultat concernant l'exercice 2009,

**40. - ACCORDE**, au Comité d'Entreprise 2010, une subvention au titre de l'exercice 2010,

**41. - DETERMINE**, pour 2010, les indemnités aux Agents Administratifs,

**42. - APPROUVE**, le Budget Primitif de la Fondation DEPOORTER pour l'exercice 2010,

**43. -** **ACCEPTE**, le renouvellement d'un bail de chasse au profit de Monsieur Bernard ANDRIES pour une durée de neuf ans, sur des terres propriété de la Fondation DEPOORTER situées à WARHEM,

---

**En application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009, 1<sup>er</sup> octobre 2009, autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22 susvisé :**

**REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES**  
**EN CE QUI CONCERNE LA VILLE d'HAZEBROÛCK**

**44(1)** La Ville d'HAZEBROÛCK a fait usage du droit de préemption relatif à l'immeuble bâti situé 73, rue de Vieux Berquin à HAZEBROÛCK, référencé sous les numéros 14 et 37 de la section C.X. d'une superficie de 9033 m<sup>2</sup> (bâtiments NAUDER),

**44(2)** Les consultations suivantes ont été organisées selon des procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics :

- marché de fourniture de carburant à la pompe par cartes et prestations annexes (offre de la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING acceptée par la Collectivité)

- en ce qui concerne le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du terrain en gazon synthétique au stade Damette (société retenue : OSMOSE), un avenant n° 1 a été passé après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

- en ce qui concerne le marché de travaux de réaménagement d'un bâtiment communal pour y accueillir le C.C.A.S., (offre retenue en ce qui concerne le lot n° 5 : Sté DETAMDECOR revêtement de sols) un avenant n° 1 a été passé (lot n° 5), après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

**44(3)** Des fonds provenant des cessions d'un ensemble immobilier au Centre Hospitalier et d'un bâtiment 149 rue de Merville, pour un montant total de 219 000 € ont été placés, par souscription d'un compte à terme pour une durée de placement de trois mois au taux nominal de 0,23 %,

**44(4)** Un avenant n° 2 au bail du 15/03/2000 a été passé avec le Conseil Général du Nord concernant la modification du planning d'occupation des salles situées au Centre d'Animation du Nouveau Monde pour les activités de protection infantile et maternelle ainsi que les préventions santé,

**44(5)** Un contrat de partenariat a été passé avec la société IRION TOUR S.A.S. de PARIS pour l'occupation du domaine public, à savoir la Grand'Place, le 31 juillet 2010, pour une animation avec piscine dans le cadre du Mc DO KIDS IRON TOUR édition 2010,

**44(6)** Un avenant de régularisation au contrat Flotte Automobile de la Ville (60128946) avec la Compagnie d'Assurances Générali France Assurances suite aux fluctuations du parc automobile de la ville du premier janvier 2009 au premier janvier 2010,

**44(7)** En ce qui concerne le contrat d'assurances Flotte Automobile de la Régie Municipale des Eaux n° 56238663 avec la Compagnie d'assurances Générali France Assurances :

a) un avenant 3 a été passé pour la garantie du Parc Automobile du 1.1.2010 au 31.12.2010,

b) un avenant de régularisation a été passé suite aux fluctuations du parc automobile du 20/01/2009 au 31/12/2009,

c) un compte rendu administratif a été établi suite à une ristourne accordée pour un véhicule repris deux fois dans le contrat,

**44(8)** Un contrat d'assurance temporaire a été rédigé par la Compagnie d'assurances Générali France Assurances pour l'accueil au Musée Municipal de deux œuvres de César PATTEIN durant la période du premier janvier 2010 au trente et un janvier 2011.

---

En application de l'article 133 du Code des Marchés Publics modifié par l'arrêté du 10 mars 2009, la liste des marchés publics conclus en 2009 a été transmise aux Membres du Conseil Municipal.

---

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté préfectoral fixant chaque année, en application des textes relatifs à la formation du Jury Criminel, la répartition numérique pour l'année suivant les différentes communes du Département, du nombre de jurés constituant la liste du Jury Criminel de la Cour d'Assises du Nord,

Attendu que le nombre de jurés est fixé à 17 en ce qui concerne HAZEBROUCK,

Considérant qu'il appartient au Maire, aux termes de l'article 16 de la loi n° 78-78 du 28 juillet 1978 et n° 81-82 du 2 février 1981, d'organiser le tirage au sort d'une liste comportant le triple du nombre de noms,

Considérant que le logiciel « Elections » permet un tirage au sort automatique à partir de la liste électorale, les noms étant tirés de manière aléatoire,

Le Conseil Municipal a procédé à la validation du tirage au sort de 51 personnes en qualité de titulaires et 30 personnes en qualité de suppléants inscrites sur les listes générales des électeurs de la Commune constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés.

---

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h20

Mairie d'HAZEBROUCK, le 1<sup>er</sup> avril 2010



**Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK**  
**Vice Président du Conseil Général du Nord,**  
**Jean-Pierre ALLOSSERY**